Contenu du cours

MODULE I : CONCEPTS GÉNÉRAUX.

1.- LA COOPÉRATION JUDICIAIRE CIVILE ENTRE LES ÉTATS MEMBRE DE L'UE. Antécédents. L'Espace judiciaire européen après le Traité d'Amsterdam : le Plan d'action de Vienne du 3 décembre 1998, les conclusions du Conseil de Tampere des 15 et 16 octobre 1999, et le programme de mesures pour l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière civile et commerciale. Le Programme de La Haye, L'assistance judiciaire civile dans la réforme des Traités constitutifs.
Par Lionel Rinuy.

2.- LES INSTRUMENTS DESTINÉS À AMÉLIORER L'ASSISTANCE JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE. Institutions de soutien : le Réseau judiciaire européen civil et commercial, les magistrats de liaison et les réseaux judiciaires internes.
Par Javier Luis Parra García.

3.- LA COMMUNAUTARISATION DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. LA LIBRE CIRCULATION DES DÉCISIONS JUDICIAIRES DANS L'UE ET LE PRINCIPE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE.

Par Franscisco Arroyo Fiestas.

MODULE II

4.- LA COMPÉTENCE JUDICIAIRE INTERNATIONALE DANS LE RÈGLEMENT (CE) Nº 44/2001 (I) : champ d'application, fors objectifs et attribution de la compétence judiciaire internationale par la volonté des parties.
Par Mónica Guzmán Zapater et Mónica Herranz Ballesteros.

5.- LE RÈGLEMENT (CE) Nº 44/2001 (II) : Reconnaissance et exécution des décisions judiciaires étrangères.
Par Ana Paloma Abarca Junco.

6.- LE RÈGLEMENT 864/2007 DU 11 JUILLET 2007 SUR LA LOI APPLICABLE AUX OBLIGATIONS NON CONTRACTUELLES (« ROME II ») :
Par Mónica Herranz Ballesteros.

MODULE III :

7.- LE RÈGLEMENT (CE) Nº 2201/2003 (I) : Compétence judiciaire internationale et reconnaissance des décisions en matière de divorce, de séparation et de nullité.
Par Ana Paloma Abarca Junco.

8.- LE RÈGLEMENT (CE) Nº 2201/2003 (II) : Compétence judiciaire internationale et reconnaissance des décisions en matière de protection des mineurs. Application conjointe de différents instruments internationaux.
Par Pascual Ortuño Muñoz.

9.- LE RÈGLEMENT (CE) Nº 2201/2003 (III) : La portée de la reconnaissance mutuelle dans les décisions sur le droit de visite et la non-représentation de mineurs.
Par Pilar Gonzálvez Vicente.

10.- OBLIGATIONS ALIMENTAIRES. LE RÈGLEMENT (CE) 4/2009 DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2008, RELATIF A LA COMPETENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXECUTION DES DECISIONS ET LA COOPÉRATION EN MATIERE D'OBLIGATIONS ALIMENTAIRES.

Par Emelina Santana Páez. Magistrat du Juzgado de Primera Instancia nº 79 de Madrid.

MODULE IV :

11.- LE RÈGLEMENT (CE) Nº 805/2004 PORTANT CRÉATION D'UN TITRE EXÉCUTOIRE EUROPÉEN POUR LES CRÉANCES INCONTESTÉS.
Par Francisco de Paula Puig Blanes.

12.-LE RÈGLEMENT (CE) Nº 1896/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2006, INSTITUANT UNE PROCÉDURE EUROPÉENNE D'INJONCTION DE PAYER.
Par Gordonn Y. Lingard

13.- LE RÈGLEMENT 861/2007 DU 11 JUILLET 2007, INSTITUANT UNE PROCÉDURE EUROPÉENNE DE RÈGLEMENT DES PETITS LITIGES.
Par Wolfgang Jakob Hau.

Con el apoyo de la Unión Europea
With the support of The European Union
Avec le soutien de l'Union européenne

MODULE V :

14.- LE RÈGLEMENT (CE) 1393/2007 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2007 RELATIF À LA SIGNIFICATION ET À LA NOTIFICATION DANS LES ÉTATS MEMBRES DES ACTES JUDICIAIRES ET EXTRAJUDICIAIRES EN MATIÈRE CIVILE OU COMMERCIALE (« SIGNIFICATION OU NOTIFICATION DES ACTES »), ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT (CE) Nº 1348/2000 DU CONSEIL.
Par José Antonio Varela Agrelo.

15.-LE RÈGLEMENT 1206/2001 : LA COOPÉRATION ENTRE JURIDICTIONS DANS LE DOMAINE DE L'OBTENTION DES PREUVES.
Par Paola Accardo.

16.- L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES LITIGES TRANSFRONTALIERS. LA DIRECTIVE (CE) N° 2002/8 DU CONSEIL ÉTABLISSANT DES RÈGLES MINIMALES RELATIVES À L'AIDE JUDICIAIRE. LA MÉDIATION.
Par Carlos Manuel Gonçalves de Melo Marinho.

Con el apoyo de la Unión Europea
With the support of The European Union
Avec le soutien de l'Union européenne